

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

27 Juin 2019

OBJET : Compte rendu à l'assemblée de l'exercice par la Présidente du Conseil départemental de la compétence qui lui a été déléguée en matière d'ester en justice.

L'an deux mille dix-neuf et le Jeudi vingt-sept Juin, à neuf heures trente, le Conseil départemental s'est réuni en session ordinaire dans le lieu accoutumé de ses séances, sous la présidence de Madame Martine VASSAL.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Martine AMSELEM, Sylvia BARTHELEMY, Sabine BERNASCONI,
Solange BIAGGI, Jean-Pierre BOUVET, Danièle BRUNET, Marie-Pierre CALLET,
Laure-Agnès CARADEC, Sylvie CARREGA, Corinne CHABAUD, Sandra DALBIN,
Anne DI MARINO, Maurice DI NOCERA, Jean-Claude FERAUD, Gérard FRAU,
Gérard GAZAY, Bruno GENZANA, Jacky GERARD, Valérie GUARINO, Jean-
Noël GUERINI, Haouaria HADJ-CHIKH, Rosy INAUDI, Claude JORDA,
Nicole JOULIA, Eric LE DISSES, Lucien LIMOUSIN, Christophe MASSE,
Danielle MILON, Véronique MIQUELLY, Yves MORAINÉ, Lisette NARDUCCI,
Jean-Marc PERRIN, Henri PONS, Marine PUSTORINO, René RAIMONDI,
Aurore RAOUX, Didier REAULT, Maurice REY, Denis ROSSI, Lionel ROYER-
PERREAUT, Michèle RUBIROLA, Patricia SAEZ, Thierry SANTELLI,
Josette SPORTIELLO, Geneviève TRANCHIDA, Martine VASSAL, Jean-
Marie VERANI, Frédéric VIGOUROUX

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Patrick BORE donne procuration à Danielle MILON,
Brigitte DEVESA donne procuration à Danièle BRUNET,
Hélène GENTE-CEAGLIO donne procuration à Jacky GERARD,
Henri JIBRAYEL donne procuration à Josette SPORTIELLO,
Benoît PAYAN donne procuration à Michèle RUBIROLA,
Evelyne SANTORU-JOLY donne procuration à Claude JORDA

ÉTAIENT ABSENTS :

Rébia BENARIOUA,
Nicolas KOUKAS,
Richard MALLIE,
Christiane PUJOL

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 Juin 2019
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : M. YVES MORAINÉ**

DÉLIBÉRATION

OBJET : Compte rendu à l'assemblée de l'exercice par la Présidente du Conseil départemental de la compétence qui lui a été déléguée en matière d'ester en justice.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 27 Juin 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A pris acte du compte-rendu, annexé au rapport, des décisions prises par la Présidente du Conseil départemental en matière d'actions en justice, sur la période du 1er décembre 2018 au 31 mars 2019 en vertu de la délégation de compétence qui lui a été consentie par l'Assemblée départementale par délibération n° 9 du 16 avril 2015.

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

**Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée